Association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomérations de France Conservatoires de France Fédération Française de l'Enseignement Musical Fédération Nationale des Associations de Parents d'élèves des Conservatoires Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné Union Nationale des Directeurs de Conservatoires

Madame Aurélie Filippetti
Ministre de la Culture et de la Communication
3 rue de Valois
75001 PARIS

Le 16 décembre 2013

Madame la Ministre,

Un projet de loi relatif à la création artistique est en cours d'élaboration. Ce texte comprend un volet relatif aux enseignements artistiques et reprend notamment, en les complétant et en les amendant, les principales dispositions de l'article 101 de la loi LRL du 13 août 2004.

Votre ministère a par ailleurs engagé une politique volontariste de développement de l'éducation artistique et culturelle qui implique une collaboration étroite entre les établissements relevant de l'Education Nationale et les structures culturelles territoriales et associatives.

Les établissements d'enseignement artistique de danse, de musique et de théâtre sont directement concernés :

- parce qu'ils développent depuis longtemps des actions en lien avec le milieu scolaire
- parce qu'ils sont l'un des lieux où se développent la création artistique
- parce qu'ils sont les premières structures de formation initiale des artistes et, pour les CRR et CRD, ont comme mission de préparer à l'enseignement supérieur
- parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans l'animation culturelle de leur territoire d'implantation.

Ces missions sont menées avec le soutien très important de leur collectivité gestionnaire dont les conservatoires représentent souvent l'un des premiers postes de dépenses culturelles.

Pourtant, nous constatons avec inquiétude et étonnement que le millier d'établissements concernés semble être ignoré des préoccupations du ministère de la culture et de la communication.

En effet, aucune organisation professionnelle représentative n'a été consultée sur ces initiatives majeures alors que la plupart d'entre elles ont toujours été associées, depuis plus de trente ans, à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires concernant leur action, y compris quand elles étaient en désaccord avec certaines options retenues en définitive.

Ce sentiment d'exclusion est aggravé depuis la loi de finances 2013 et surtout par le projet de loi de finances 2014 qui comprennent des réductions drastiques et successives des subventions que l'Etat accordaient jusqu'ici aux collectivités pour les accompagner dans le financement des conservatoires à rayonnement régional et départemental. Les commentaires que nous pouvons par ailleurs recueillir, notamment de la part de certaines Directions Régionales des Affaires Culturelles, laissent à penser que cette évolution négative a comme issue la suppression à terme de toute aide de l'Etat.

Nous nous interrogeons de ce fait sur vos intentions et vos ambitions en matière d'enseignement artistique et particulièrement sur ce que vous attendez des établissements dont nous représentons les directeurs, les enseignants, ou les usagers.

Aussi, afin d'avoir un échange sur les missions des conservatoires et sur les conditions dans lesquelles elles pourront être menées à bien dans l'avenir, nous vous demandons instamment d'organiser, dans les meilleurs délais, une table ronde sur ce sujet, associant l'ensemble des organisations et associations représentatives de l'enseignement artistique spécialisé ainsi que les représentants des différents niveaux de collectivités territoriales (régions, départements, communes et groupements de communes).

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour les associations signataires

Catherine Baubin Présidente de Conservatoires de France











